

Compte-rendu de la CAP Nationale Catégorie B du 16 décembre 2020

Après lecture de notre déclaration liminaire suivie de celles des autres organisations syndicales, le Président de la commission, M. Le Gall, a tenu à répondre sur les sujets évoqués.

Concours pour l'accès au grade de contrôleur principal : le Président estime que ce n'est pas le rôle (le sien) de la commission paritaire de contester les choix du jury souverain. Ces choix sont assumés et confirmés. En ce qui concerne les postes non pourvus par le biais du concours, le Président annonce qu'il est souhaitable de les pourvoir par le biais de la liste complémentaire du Tableau d'Avancement au grade CP

Examen professionnel de C en B : aucun agent n'est sur une liste complémentaire. En fonction des circonstances, il pourrait y avoir des agents appelés.

Lignes Directrices de Gestion : Le Président insiste sur sa volonté de décrire ces évolutions comme un levier de promotion des agents. Sur les évolutions des LDG (adaptations – modifications), un cycle de discussion sera entamé dès la fin janvier. Le calendrier est en cours d'élaboration par la DG RH1.

Pour conclure sur la problématique du concours et de l'examen professionnel, les organisations syndicales demandent à s'entretenir avec les jurys. Le Président s'engage à en faire la demande à la Direction RH et à nous communiquer le rapport de jury qui objective les décisions prises.

Vote sur les décisions prise selon l'ordre du jour.

- Proposition de compléter la Liste complémentaire au Tableau d'Avancement au grade de contrôleur principal à hauteur de 14 agents (+10 par rapport à la première liste).

Le président souhaite consolider le taux de promotion (nombre d'agent nommables puis nommés) en tablant sur le Tableau d'avancement, au détriment de la liste des candidats au concours de CP.

Or, la DG-RH2 n'a pas été en mesure de consolider la liste des lauréats (prise en compte des agents ne présentant pas les conditions à concourir – être C1).

Le SNAD CGT s'interroge sur ce fait : les effectifs de ce bureau sont ils en adéquation avec la charge de travail ? Est-ce un manque d'anticipation de la Direction Générale ?

Le SNAD CGT devant l'absence de réponse concrète de l'administration ne prend pas part au vote. Tout comme la majorité des autres OS.

- Titularisation des contrôleurs stagiaires de la 5ème session mixte

Pour les 277 dossiers de contrôleurs stagiaires pour lesquels aucun débat ne devait être porté, l'ensemble des organisations syndicales a voté pour la titularisation des agents.

- Détachement de deux personnels militaires par réunion de la Commission Nationale d'Orientation et d'Intégration :

La CGT s'abstient, non contre le fait de l'arrivée de ses collègues mais par le manque de volonté de l'administration de pourvoir ces postes en interne, et d'assurer un socle de formation suffisant.

Examen de dossiers individuels de titularisation de contrôleur de seconde classe

Les agents faisant l'objet d'une prolongation de stage pratique pourront en fonction de leur date de titularisation s'inscrire au premier ou au second tour des mouvements 2021.

10 dossiers ont été analysés et on peut regretter qu'à partir de l'an prochain les OS ne seront plus de la partie. Suite aux différentes interventions, nous avons pu résoudre nombreuses situations délicates.

Les élus du SNAD CGT